Feuille de Match
Championnat FSGT 2022 / 2023

LE CHAMPIONNAT (cocher la case correspondante)

Poules FEMININES

- ☐ 1F ELITE
- ☐ 2F EXCELLENCE
- ☐ 3F PROM. EXC. A
- ☐ 4F PROM. EXC. B
- ☐ 5F HONNEUR

Poules MASCULINES

- ☑ 01M ELITE
- ☐ 02M EXCELLENCE
- ☐ 03M PROM. EXCELLENCE
- ☐ 04M HONNEUR
- ☐ 05M PROMO. HONNEUR
- ☐ 06M PROMOTION
- ☐ 07M ACC. PROMOTION
- ☐ 08M 1RE SERIE
- ☐ 09M 2E SERIE
- ☐ 10M 3E SERIE

LE MATCH (cf. calendrier)

Date du Match : 04/04/2023

Equipes complètes à : 20h

Coup d'envoi à : 20h30

Match reporté ☑ OUI ☐ NON

A la demande de : **VOURLES**

Lieu : 42 Chemin. de Crépieux– 69300 CALUIRE

7

Match inversé ☐ OUI ☑ NON

Vérification des licences ☑ OUI NON

Vérification du bordereau ☑ OUI NON

AS CALUIRE **5** — **10** **VOURLES VA**

EQUIPE RECEVANTE		ARBITRE / CAPITAINE de l'ER			EQUIPE VISITEUSE	
N° licence	NOM Prénom des joueurs	N° licence - NOM Prénom			N° licence	NOM Prénom des joueurs
Cap. :279955	BASSET LIONEL	←			Cap. : 513542	BORGA NICOLAS
208171	GAUTHIER JACQUES				5576298	Delorme Fabien
210834	MORISSE BERTRAND				SM671	DJINIADHIS Romain
279962	MARTIN JC	25	1er set	20	557591	ETTORI Sebastien
455591	PENET JB	25	2e set	18	90316	FAURE Jean-Luc
55635432	MONNIER GILLES				821288	FAURE Oscar
279953	ARNOULD LAURENT				452427	HOLLIGER Florian
463917	FIRMIN NICOLAS	25	3e set	27		
952664	PAIXAO VALENTIN					
55783285	CHATELAIN EDDY	25	4e set	19		
952665	YANEZ LUCAS					
970002	LARQUEY ALEXANDRE		5e set			
Lib. 1 :819000	RIMET STEPHANE				Lib. 1 :	
Lib. 2 : 55651579	NOEL FRANCK				Lib. 2 :	
Mut.1 :					Mut.1 :	
Poule + équipe *		3	Score FINAL	1	Poule + équipe *	
Mut.2 :					Mut.2 :	
Poule + équipe *					Poule + équipe *	
Mut.3 :					Mut.3 :	
Poule + équipe *					Poule + équipe *	

*** Mutations en provenance de quelle poule FSGT et quelle équipe du championnat en cours?**

LE RESULTAT

Réclamations ou observations et signature

Equipe recevante

AS Caluire

Equipe gagnante

Arbitre

Réclamations ou observations et signature

Equipe visiteuse

Pénalités
Le règlement prévoit 0,5 point de pénalité pour les cas suivants.

Non officielle *pour le* ***club recevant***

Mal remplie et/ou Reçue hors délais à la FSGT pour le club gagnant

Mouvements de joueurs autorisés entre équipes d'un même club / match
Ces mouvements de joueurs sont limités à 3 matchs maximums par joueur sur l'ensemble du championnat.

Un seul joueur en provenance de la poule immédiatement supérieure.

Trois joueurs en provenance de poules inférieures.

Deux joueurs en provenance de la même poule.

Par mail sous 10 jours à : fsgt69006@gmail.com
Par courrier sous 14 jours à : COMITE DU RHONE FSGT BP58 - 69412 LYON CEDEX 06

Dans les championnats féminins, les joueuses sont soumises aux mêmes règles. En revanche les joueuses participant au championnat masculin peuvent jouer dans une équipe féminine et une équipe mixte, d'un même club ou d'un club différent sans limitation même si ce dernier possède une équipe fille. Cependant il est interdit pour un joueur (se) d'évoluer dans 2 équipes masculines ou féminines FSGT différente du même championnat, masculin et/ou féminin.